

Le Conseil de l'Europe appelle la Grèce «à mettre un terme» aux refoulements de migrants

Par Le Figaro avec AFP

Publié à l'instant



Un camp de migrants sur l'île de Lesbos, en Grèce. ELIAS MARCOU / REUTERS

Dunja Mijatovic, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, exhorte la Grèce à «*mettre un terme*» aux refoulements de migrants aux frontières terrestres et maritimes avec la Turquie, dans une lettre publiée mercredi 12 mai.

Dans cette lettre adressée à trois ministres grecs, celui en charge de la Protection des citoyens, celui en charge des Migrations et de l'Asile ainsi que celui de la Marine marchande, Dunja Mijatovic appelle la Grèce à veiller à «*ce que des enquêtes indépendantes et efficaces soient menées sur toutes les allégations de refoulement de migrants et de mauvais traitements par des membres des forces de sécurité*». La commissaire se dit «*profondément inquiète*» du «*nombre d'allégations crédibles de retours sommaires*».

Elle souligne que *«dans de tels cas, les États membres ne peuvent pas vérifier»* que les migrants ne soient pas retournés en Turquie *«en violation, par exemple, de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Convention des Nations unies sur les réfugiés, qui interdit les refoulements»*. *«De plus, la manière dont ces opérations sont menées selon les rapports serait clairement incompatible avec les obligations de la Grèce en matière de droits de l'homme»*, ajoute-t-elle.

Assurer la liberté de mouvement des migrants dans les futurs camps

La Grèce a systématiquement démenti les dénonciations de refoulements de migrants vers la Turquie, alors que des dizaines d'ONG et de médias ne cessent de condamner ces pratiques. *«Ces pratiques, largement dénoncées et documentées depuis plusieurs années, empêchent les personnes renvoyées à la frontière sans identification individuelle de demander une protection»*, estime le Conseil de l'Europe.

Selon plusieurs médias et ONG, des migrants présents sur le territoire grec ou dans les eaux grecques ont été contraints de retourner en Turquie voisine avant de pouvoir déposer des demandes d'asile en Grèce. L'Agence des gardes-frontières européenne Frontex a également été accusée par des ONG pour son implication éventuelle dans ces pratiques, mais son patron s'était défendu en mars devant les eurodéputés, affirmant qu'il n'existait aucune *«preuve»* de cette implication. La commissaire exhorte par ailleurs la Grèce à *«reconsidérer le caractère fermé»* des futurs camps de migrants sur son territoire, afin d'assurer *«la liberté de mouvement de leurs occupants»*, estimant la détention *«très dommageable pour la santé mentale des migrants, particulièrement les enfants»*.